

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 15 Novembre 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Quinze Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 08 Novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Décision modificative n°1 au Budget Primitif du Port de Plaisance pour l'exercice 2024.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 5 avril 2024 adoptant le Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2024,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,

Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

• **Section d'exploitation** :

Exploitation	Dépenses	Commentaires
Article 6541	+107 271 €	Admissions en non-valeurs créances irrécouvrables
Article 6588	- 83 000 €	Diminution reversements garanties d'usage
Article 66111	+9 000 €	Réajustement intérêts des emprunts suite révision taux
Article 6688	+1 800 €	Réajustement Commissions non utilisation Ligne Trésorerie
Article 6951	-705 €	Diminution Impôt sur les Sociétés 2023
TOTAL	+ 34 366 €	

Exploitation	Recettes	Commentaires
042 Article 7815 (ordre)	+107 271 €	Provisions pour créances Yacht Club International du Valinco
Article 706	+27 369 €	Réajustement Taxes d'amarrage
Article 7083	-6 645 €	Part variable Corse Catamarans nulle
Article 7085	+15 420 €	Réajustement recettes parking
Article 7588	-109 049 €	Diminution charges garanties d'usage
TOTAL	+34 366 €	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** la décision modificative N°1 au Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2024 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 18.11.2024
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 19.11.2024

Fait à PROPRIANO, le 15 novembre 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20241115-2024-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

